

COLONNES SECHES ET HULIDE S

1H30

Date d'édition :
15/07/2019

Date de révision trimestrielle :
01/01/2020

VERSION
CSH-2019-08-AI

Auteur : Référent Pédagogique
M.FATEH DERRICHE

COLONNES SECHES ET HUMIDES

1H30

EPS

Ecole de Prévention et de Sécurité
14 rue Jules Vanzuppe 94200 Ivry Sur Seine
Tél : 09 83 39 42 54
Email : eps.direction@gmail.com
831 338 728 RCS CRETEIL – APE 8559A
Agrement SSIAP 1703 – Agrément CQP APS : 9417111101
Autorisation CNAPS : FOR-094-2023-04-20-20180628985
Numéro d'activité : 11 94 09515 94



DEFINITIONS

Les colonnes sont des moyens d'extinction réservés aux sapeurs-pompiers. Elles appartiennent aux moyens de secours contre l'incendie.

On distingue :

Les colonnes SECHES : elles seront alimentées en eau par les Sapeurs-Pompiers.

Colonne MONTANTE :

Colonne desservant le niveau de stationnement des véhicules de secours et les niveaux supérieurs

Colonne DESCENDANTE :

Colonne desservant les niveaux inférieurs au niveau de stationnement des véhicules de secours

Les colonnes EN CHARGE : elles sont alimentées en eau sous pression en permanence par des moyens propres au bâtiment.



OBLIGATIONS

Les E.R.P qui disposent de locaux classés à Risques Importants à une hauteur supérieure à 18 mètres doivent être équipés de colonnes sèches.

L'installation de colonnes sèches dans d'autres cas peut être exigée par la Commission de Sécurité

Les I.G.H dont la hauteur ne dépasse pas 50 mètres doivent être équipés de colonnes sèches.

Les I.G.H dont la hauteur dépasse 50 mètres doivent être équipés de colonnes en charge.



IMPLANTATION DES COLONNES

En E.R.P on trouvera une colonne par escalier

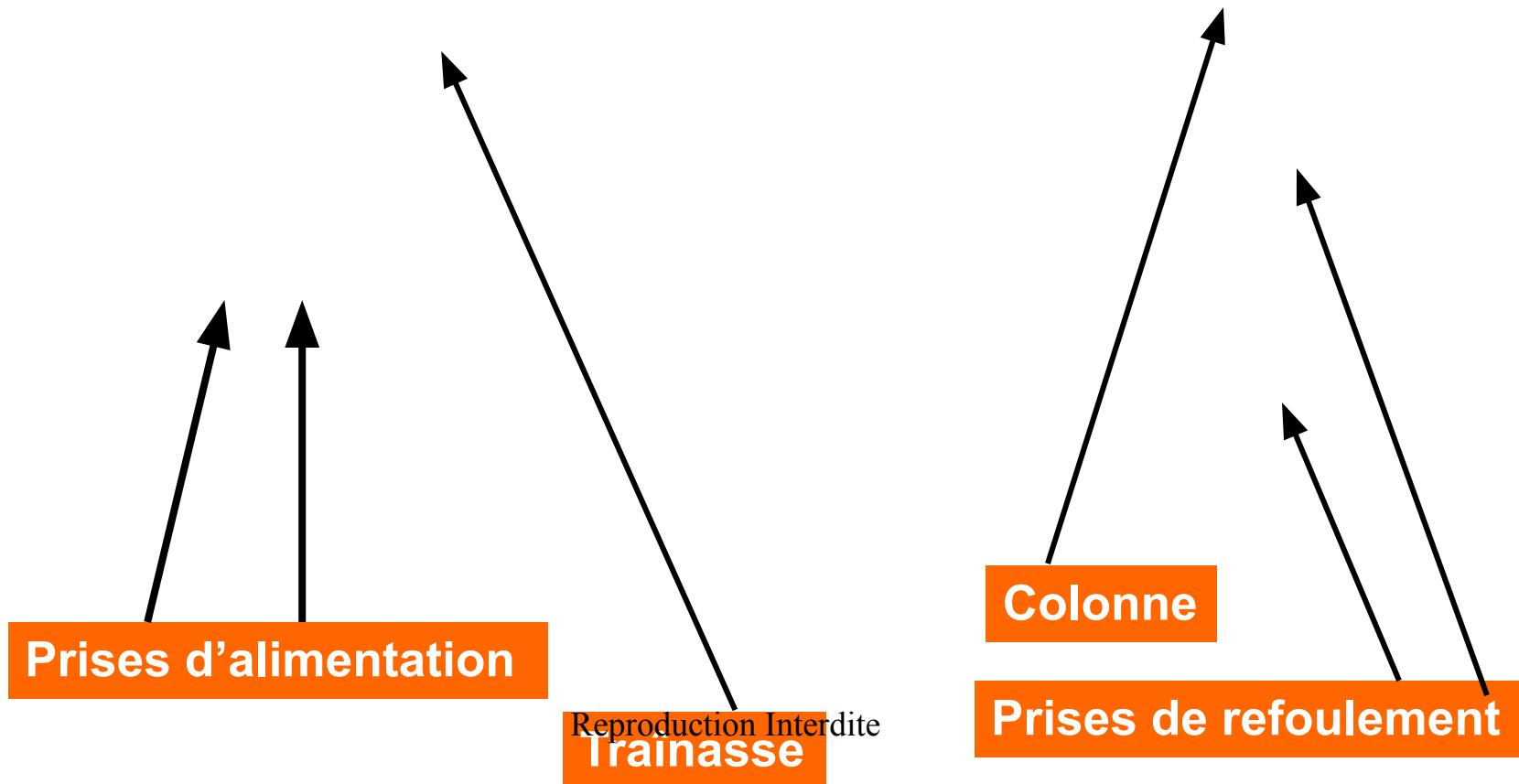
En I.G.H on trouvera une colonne par escalier, les prises de refoulement seront implantées dans les SAS.



CONSTITUTION D'UNE COLONNE SECHE

Au point de stationnement
des véhicules de secours

A chaque niveau
dans l'escalier ou le SAS



CARACTERISTIQUES DES COLONNES SECHES EN E.R.P.

Colonne montante Ø 65 mm



Colonne descendante



65 ou 100 mm

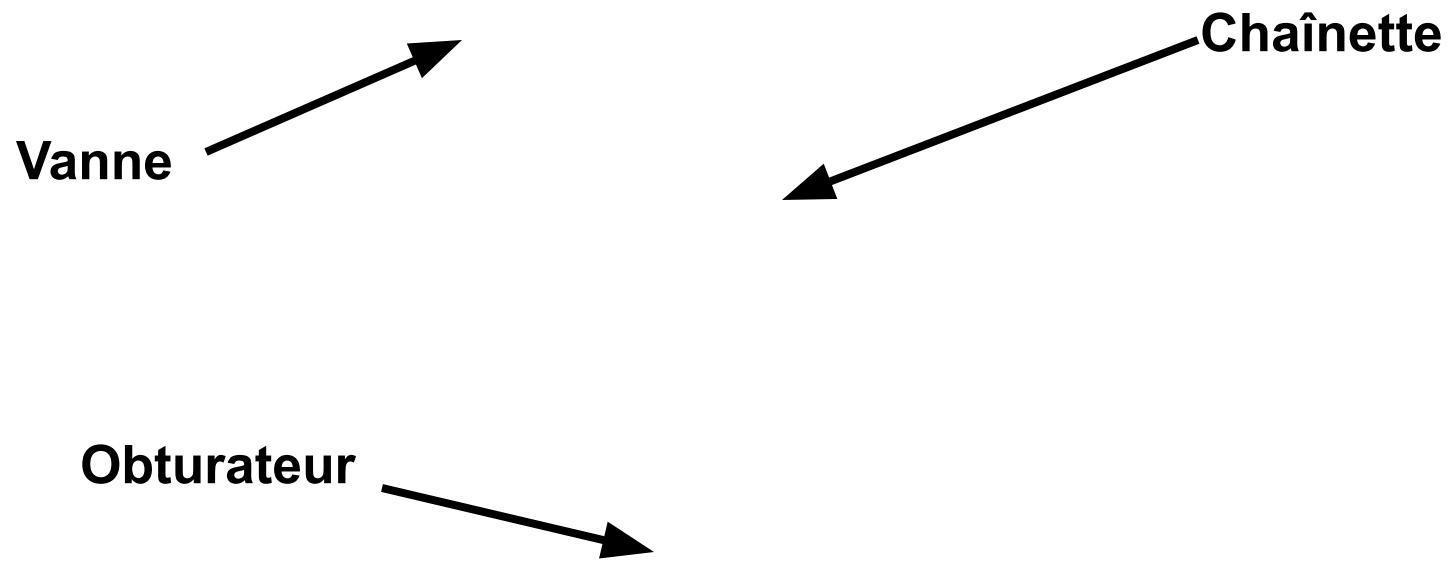
**1 ou 2 prises
de 40 mm**

**2 prises de 40 mm
et une de 65 mm**

**Alimentation par des prises de 65 ou 100 mm de diamètre
signalées par une plaque d'identification et situées à
60 m maximum d'un poteau ou d'une bouche d'incendie**

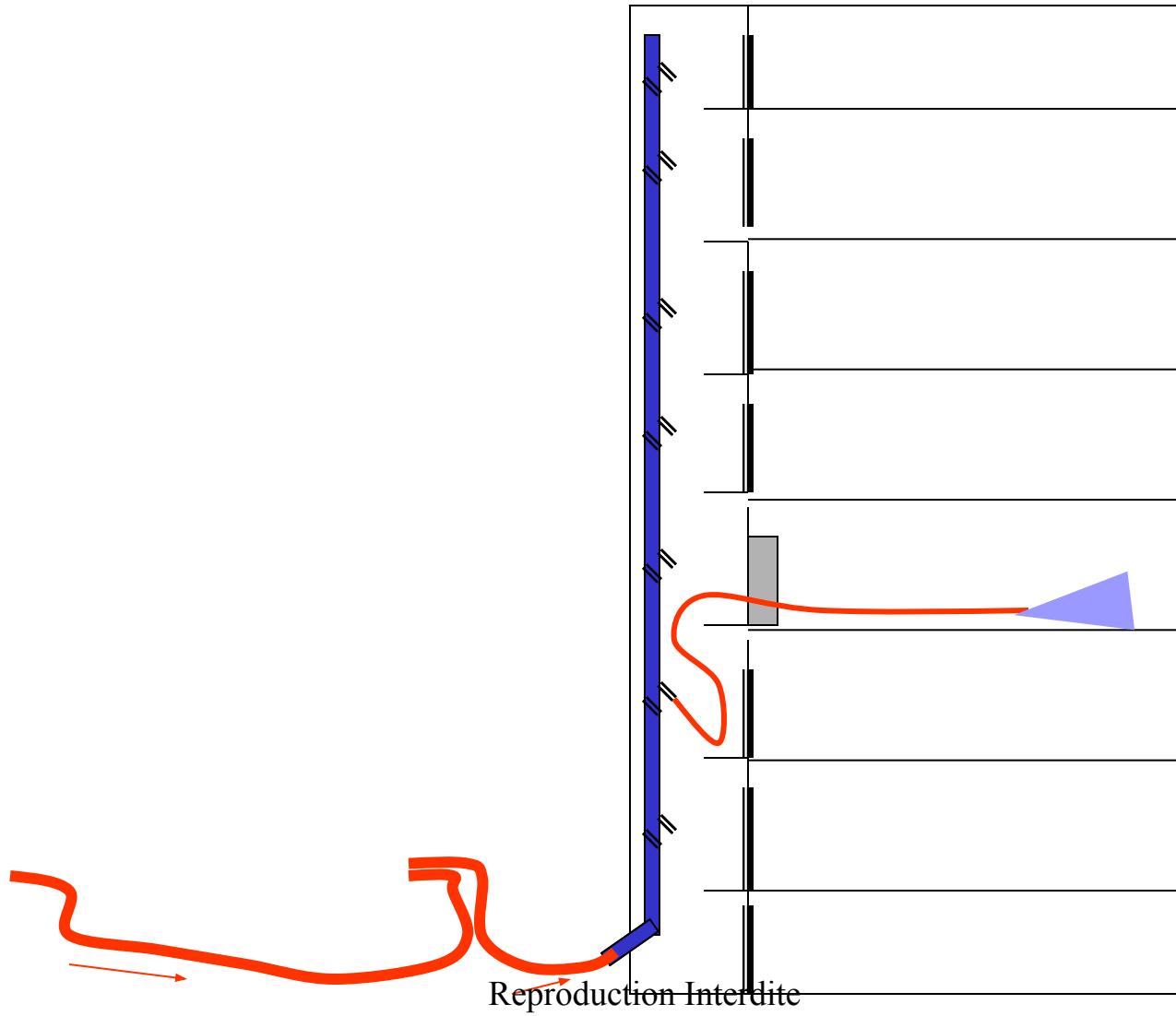


DETAIL D'UNE PRISE SUR COLONNE

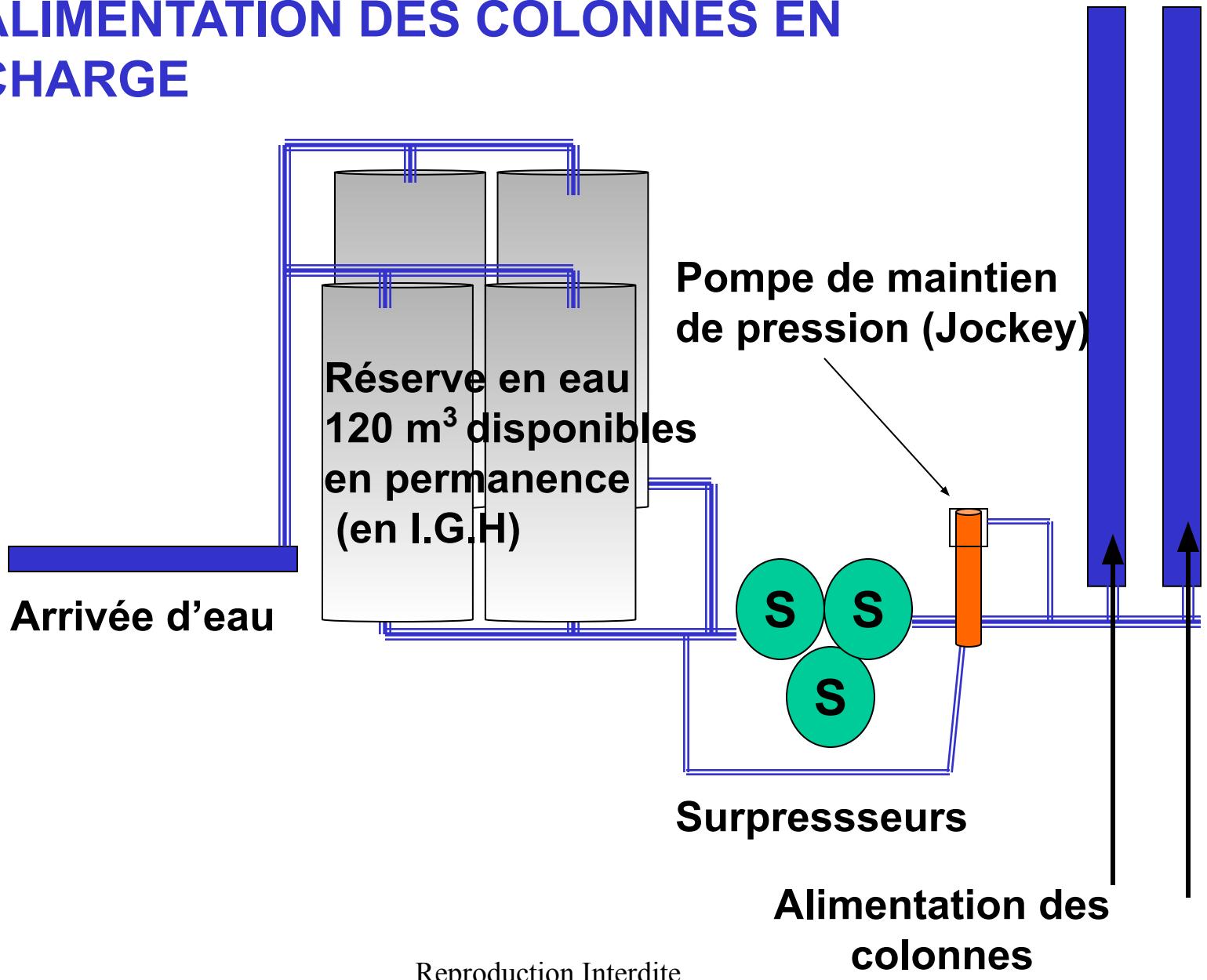


Reproduction Interdite

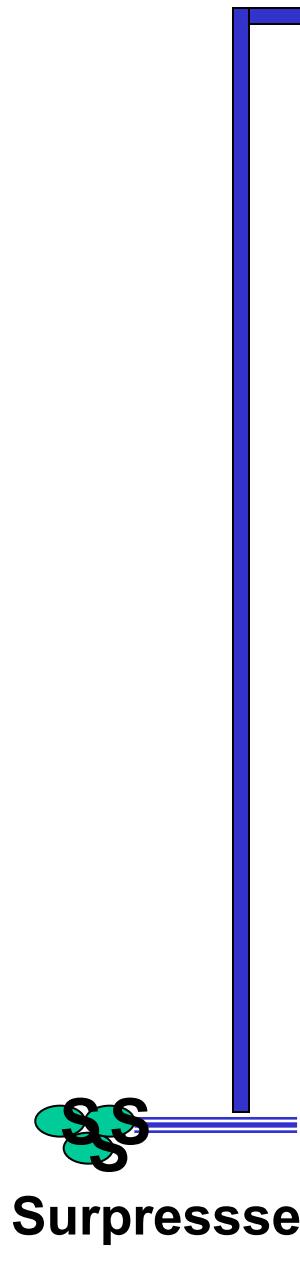
MISE EN ŒUVRE D'UNE COLONNE SÈCHE



ALIMENTATION DES COLONNES EN CHARGE



DETAIL D'UNE COLONNE EN CHARGE



**1 prise de 65 mm
et deux de 40 mm par SAS**

**Les colonnes en charge peuvent être
ré-alimentées par les Sapeurs-Pompiers au
moyen de prises situées à l'extérieur de l'IGH**

VERIFICATION DES COLONNES (1)

Le service de sécurité doit veiller aux points suivants :

Dans les escaliers ou les SAS, les prises de refoulement doivent en permanence :

- être accessibles et non encombrées**
- être fermées par leur obturateur**
- avoir leur vanne individuelle fermée et manœuvrable**

Pour les colonnes en charge, le service vérifiera en plus :

- Le niveau en eau des réserves et leur bonne alimentation**
- La bonne pression d'eau dans le réseau (0.45 à 0.85 Mpa)**
- L'absence de fuite sur les colonnes**



VERIFICATION DES COLONNES (2)

A l'extérieur du bâtiment les prises d'alimentation ou de ré-alimentation doivent en permanence :

- être accessibles et non encombrées
- être fermées par leur obturateur
- avoir leur vanne individuelle fermée et manœuvrable
- avoir leur plaque de signalisation lisible

Le(s) poteau(x) ou bouche(s) d'incendie doivent être en permanence :

- accessible(s) aux Sapeurs-Pompiers



**FI
N**

Reproduction Interdite